



CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MERCREDI 15 JUILLET 2020

EXTRAIT DE DELIBERATION N° 2020-039 / 2-2-4

Les membres du Conseil Municipal de la Ville de VOIRON, légalement convoqués le 9 Juillet 2020, se sont réunis en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Julien POLAT.

Les conseillers présents au nombre de 32 formant la majorité des membres en exercice, le Président déclare, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, que le Conseil Municipal peut délibérer.

Présents : Y. ALLARDIN, C. BADREDDINE, H. BARADEL, A. BELLEVILLE, F. BEVILACQUA, J.L. BOISSARD, P. BONNARDON, F. BRABRI, M. CHASSON, P. CHUNG-PEREZ, G. DA COSTA, F. DUFFOUR, A. FAVIER, N. FAYOLLE, A. GAL, B. GATTAZ, B. GRANDCAMP, B. HUET, M. GUICHERD-DELANNAZ, N. JULLIARD, E. LIVERNAIS, M. MISTRE, L. MOGORE, A. MOREAU, A. MOTTE, J. POLAT, B. SARRAT, B. SEVEN, S. VALENTIN, J. VIAL, A. VIRIEUX, N. VUILLERMOZ-BIRON

Représentés : A. LE BOURDONNEC, C. MOLLIER-SABET, B. PARIS

Le secrétaire de séance désigné est Héloïse BARADEL.

OBJET : URBANISME - Lancement d'une démarche de rénovation urbaine le long de la Rue Grande

Rapporteur : Anthony MOREAU

EXPOSE :

Dans notre département, les villes de Voiron, de Bourgoin-Jallieu et de Vienne ont été désignées par l'Etat pour bénéficier du programme « Action Cœur de Ville ». Ce programme vise à soutenir et à faciliter le travail des villes moyennes afin d'inciter les acteurs du logement, du commerce et autres à réinvestir les Centres Villes. L'enjeu est d'améliorer les conditions de vie et l'attractivité des villes moyennes.

Au cours du mandat 2008 à 2014, une opération de piétonisation et d'aménagement des rues Adolphe Perronet, Montgolfier et Dode a été réalisée.

Notre municipalité a également fortement investi ces dernières années sur l'espace public des rues des Quatre Chemins et de Sermorens pour redynamiser ces artères commerçantes historiques de Voiron.

Le secteur de la Rue Grande fait l'objet d'un certain nombre d'enjeux cumulatifs, qui rendent une action forte, transversale, coordonnée et de long terme nécessaire.

En tant qu'entrée de ville, la circulation y est importante, alors qu'elle n'est pas véritablement aisée. Elle donne également une première image de la ville pouvant être nettement améliorée.

En tant que rue commerçante, autrefois artère commerciale stratégique de la ville, l'évolution de l'offre a nettement évolué, avec notamment une vacance certaine. Plusieurs études & l'action Cœur de Ville ont notamment mis en exergue ces éléments.

En tant que quartier de vie ancien, les espaces publics sont réduits à la portion congrue, de menue qualité et très largement minéralisés. Cette artère souffre de sa configuration ancienne qui ne répond plus aujourd'hui aux nouvelles habitudes de déplacements et de stationnements, de consommation et de vie. Ainsi un meilleur partage des futurs espaces publics, une action de végétalisation, la mise en place de stationnements sont des sujets qui devront être travaillés au cours des prochaines années.

En tant que voie à proximité du secteur d'étude Morge-Amont Hôpital en cours, une cohérence doit être anticipée avec ce projet.

C'est pourquoi la Ville de Voiron se doit de lancer une démarche d'envergure de rénovation urbaine visant à reconfigurer dans un temps long l'ensemble de l'espace public et bâti de cette rue. La nature de cette intervention sera à déterminer au cours des prochains mois et devra faire appel à des partenaires institutionnels (intercommunalité, département, région) et également privés (Caisse des Dépôts et de Consignations) pour en fixer les contours.

PROPOSITION :

Vu l'avis favorable de la Commission Environnement Travaux Urbanisme & Qualité de Vie en date du 07 juillet 2020,

Le rapporteur propose au Conseil Municipal :

- DE PROCEDER au lancement d'une démarche en vue d'une opération de rénovation urbaine le long de la rue Grande, ayant pour premiers objectifs de :

- Favoriser la relance et le développement commercial & artisanal local de la rue
- Améliorer la circulation
- Faciliter les cheminements et le fonctionnement urbain
- Améliorer le cadre de vie

DECISION : La proposition est **ADOPTÉE à l'UNANIMITE (35 POUR)**

AINSI FAIT ET DELIBERE

Pour extrait certifié conforme au
registre des délibérations
Acte certifié exécutoire depuis
son dépôt en préfecture.

Le Maire de VOIRON,


Julien POLAT

